

Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture
Herausgeber: Société romande d'apiculture
Band: 139 (2018)
Heft: 8

Artikel: Nourrissement et pillage
Autor: Tschuy, Marianne
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1068213>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 26.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

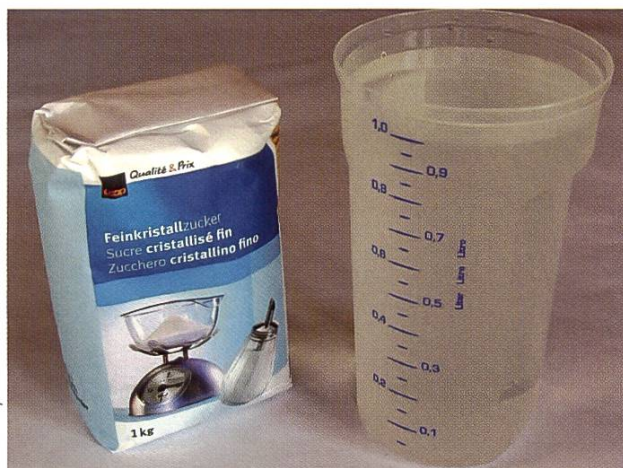
Nourrissement et pillage

**Marianne Tschuy, apiservice/Service sanitaire apicole (SSA),
marianne.tschuy@apiservice.ch**

Une colonie d'abeilles a besoin en moyenne de 20 kg de nourriture pour hiverner. Cette quantité doit être stockée par les abeilles avant la fin septembre. L'apiculteur commence à nourrir en général avant le premier traitement varroa à la fin juillet.

A la mi-juillet, il est temps d'enlever les hausses, de récolter le miel et de préparer les colonies pour l'hiver. Afin que les abeilles aient facilement accès aux réserves pendant le premier traitement à l'acide formique à la fin juillet, il faut les nourrir au préalable avec environ 6 litres d'eau sucrée ou de sirop de nourrissement.

Une fois le traitement terminé et après avoir contrôlé la ponte, l'apiculteur évalue lors de cette visite également la quantité de nourriture stockée. Ensuite, et selon les besoins de la colonie, il continue de nourrir. Un cadre de nourriture complètement rempli des deux côtés contient env. 4 kg de miel (ruche Dadant) et env. 3 kg (ruche suisse).



Eau sucrée 1:1



Ingrédients eau sucrée 3:2

Avant de nourrir et afin d'éviter tout pillage, les trous de vol doivent être rétrécis en fonction de la force des colonies. Le plus grand ennemi d'une colonie d'abeilles est en effet sa voisine (affamée). Ses abeilles pilleuses ramèneront non seulement du miel à leur ruche, mais aussi des acariens varroa. Nous recommandons de nourrir uniquement le soir.

Le sirop fait maison avec du sucre cristallisé suisse ne sera pas contaminé par des néonicotinoïdes, même si les semences de betterave sucrière ont été enrobées avec un tel insecticide avant le semis. En général, l'apiculteur nourrit avec de l'eau sucrée 1:1 ou 3:2 ou il approvisionne ses colonies avec du sirop de sucre inverti. S'il manque par exemple 10 kg de réserves d'hiver dans une colonie, 10 kg de sucre cristallisé devront être dilués dans 10 litres d'eau (mélange 1:1 = environ 17 litres de sirop), ou 10 kg de sucre cristallisé devront être dissous dans 7 litres d'eau (mélange 3:2 = environ 14 litres de sirop). Si vous achetez du sirop de

nourrissement, approvisionnez vos colonies avec 12 l de sirop de nourrissage inverti contenant 72 % de substance sèche.

Prudence :

- Le sucre non raffiné ne convient pas au nourrissage car il contient trop de sels minéraux. Ceux-ci ne pourront pas être digérés par les abeilles pendant l'hiver.
- Du sirop fermenté ne doit plus être administré car il est toxique pour les abeilles.
- Les nourrisseurs doivent être propres.
- Le sirop ne doit pas contenir d'agents colorants ou d'impuretés.

Une fois le nourrissage terminé, c'est-à-dire mi- ou fin septembre, les colonies de production devront disposer d'environ 20 kg (selon la région) et les jeunes colonies sur 6 cadres d'environ 12 kg de réserves hivernales. Si cette quantité de nourriture n'est pas emmagasinée lors de la mise en hivernage en octobre, le nourrissage doit être poursuivi jusqu'à ce que les abeilles aient stocké suffisamment de réserves.



Trou de vol rétréci avant le nourrissage

Informations complémentaires

Aide-mémoire SSA 4.2. Nourrissage (www.apiservice.ch/aidememoire)

Autre publication : Le développement des colonies chez l'abeille mellifère, ALP forum N° 68, 2010.